

Nantes, le

Le Président

L'ensemble des députés de Loire-Atlantique.

Monsieur le Député,
Madame la Députée,

Ce mardi 4 mai 2010 va débuter, à l'Assemblée nationale, l'examen du projet de loi portant engagement national pour l'environnement. Suite au rapport de la mission parlementaire sur l'éolien, plusieurs amendements ont été votés par la Commission des affaires économiques et constituent, à mes yeux, une réelle menace pour la filière éolienne en France, et tout particulièrement en Loire-Atlantique.

Qu'il s'agisse de la création de Schémas régionaux éoliens, de la taille minimum des futurs parcs ou encore de l'application du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les activités éoliennes, ces propositions vont encore alourdir une procédure déjà longue, qui bride le développement de cette source d'énergie renouvelable en France et, partant, qui nuit à la structuration d'une filière française de l'éolien.

Le Conseil général a acté en décembre 2007 un objectif cible de 9 % d'électricité renouvelable en 2015 en Loire-Atlantique. Or, compte tenu des caractéristiques du département, l'éolien apparaît comme la principale source d'énergie qui puisse permettre d'atteindre cet objectif (8 % sur les 9 %, éolien off shore compris). Aujourd'hui, l'ensemble des parcs éoliens dont le permis de construire a été accordé représente seulement 5 % de la consommation électrique départementale.

Si le projet de loi devait être adopté en l'état, la plupart des parcs actuellement en instruction, qui ne figurent pas nécessairement dans les zones considérées comme propices par l'État dans le cadre du schéma régional en cours d'élaboration, ne verraien pas le jour. Le potentiel départemental de production d'énergies renouvelables serait donc grandement amoindri et rendrait impossible l'objectif d'atteindre une part acceptable de la consommation électrique locale issue d'énergies renouvelables. Autrement dit, la consommation électrique des habitants et des entreprises de Loire-Atlantique serait condamnée à rester fortement dépendante d'énergies fossiles ou d'unités de production basée hors du département.

A côté d'une nécessaire politique d'économies d'énergie, il est de notre responsabilité de favoriser le développement d'une capacité de production locale. C'est pourquoi je vous sollicite pour que vous puissiez appuyer la démarche du Conseil général à l'Assemblée nationale, en votant contre ces amendements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrick MARESCHAL